

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	8
Procurations :	8
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06), Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PPEJ/127-2022**Accompagnement à la scolarité - Approbation de la convention de partenariat
avec l'AFEV pour l'année scolaire 2022-2023**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022.

ENTENDU qu'il est prévu « le renforcement de l'accompagnement scolaire et éducatif pour les enfants des écoles élémentaires et pour les collégiens. »

ENTENDU que sur la commune d'Onet-le-Château, durant l'année scolaire 2021-2022, l'AFEV a accompagné 19 enfants d'élémentaire et 7 collégiens.

ENTENDU que les ciblage ont été réalisés en partenariat avec :

- ✚ l'école des Genêts : 6 enfants
- ✚ l'école Pierre Puel : 7 enfants

- ✚ l'école Jean Laroche : 6 enfants
- ✚ le Collège des Quatre Saisons : 7 enfants

ENTENDU que les enfants d'élémentaire ont été orientés pour travailler sur leur méthode de travail et d'organisation, leur confiance en eux et sur leur ouverture culturelle.

ENTENDU que lors de la réalisation du bilan avec nos partenaires, l'AFEV a pu constater que l'évolution des enfants était présente mais difficilement quantifiable.

ENTENDU que les accompagnements commencent généralement au domicile pour ensuite se terminer par des activités ludiques avec les enfants.

- ✚ Graine de lecteur - 7 à 9 ans
 - Visite de la médiathèque de Rodez et Onet le château avec renseignements pour l'adhésion à la structure
 - Lecture à voix haute
 - Atelier Acrostiche - Décris-moi ton livre de rêve
 - Découvertes de différents livres
- ✚ Jeux - 8 à 12 ans
 - Grand jeux de connaissance
 - Jeux de société
 - Création d'un grand jeu de plateau tous ensemble sur la thématique "Autours du monde"
- ✚ Culture - 8 à 12 ans
 - Chasse aux trésors pour apprendre la mobilité en bus entre Onet le château et Rodez
 - Création d'un film d'animation " Ca va cartonner !" avec Le Club à Rodez
 - Visite Musée Fenaille et Denys Puech avec atelier créatif
 - Découverte du théâtre d'improvisation avec Florent GARDERE professeur à la MJC de Rodez
- ✚ Orientation - 12 à 15 ans
 - Conscience de soi
 - Découverte de métier à travers des jeux
 - Quelles sont les qualités de chacun
 - Qu'est-ce qu'une compétence
 - Description du fonctionnement du lycée

CONSIDERANT que dans ce cadre, il est proposé aujourd'hui de conventionner avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – AFEV qui, forte d'une expérience au niveau nationale de plus de 25 ans, met en place et développe un programme de lutte contre l'échec scolaire.

CONSIDERANT que l'objectif de cet accompagnement éducatif individualisé est d'aider l'enfant à retrouver ou maintenir un niveau scolaire en phase avec la classe, à apprendre à travailler seul, et à trouver des méthodes d'apprentissage, d'étude.

CONSIDERANT que l'ensemble de ces actions vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

ENTENDU que ce projet individuel sera établi avec la famille, l'enfant, l'étudiant et évidemment l'enseignant.

ENTENDU que la démarche de cette association a consisté dans un premier temps à prendre contact auprès des directeurs d'écoles puis des enseignants afin de recenser et d'identifier les enfants et familles qui pourraient être concernées.

ENTENDU qu'en fonction des élèves inscrits cette année, les enseignants ont estimé les besoins en accompagnement :

Ecole Jean Laroche : 7 élèves

Ecole des Genêts : 7 élèves

Ecole Pierre Puel : 7 élèves

Collège des Quatre Saisons : 7 élèves

ENTENDU que l'AFEV s'engage à mettre à disposition le nombre d'étudiants nécessaires pour intervenir sur Onet-le-Château.

CONSIDERANT que les frais de fonctionnement (frais de déplacement, sorties, etc.), pris en charge par la collectivité, sont estimés à 150 € par an et par élève suivi dans la limite de 30 accompagnements financés soit 4 500 € maximum par année scolaire.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide du renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville d'Onet-le-Château et l'AFEV pour l'année scolaire 2022-2023 telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2022**

Et de la publication le : **27 DEC. 2022**